

§) **Equipement**

Feux de route SAE H. ou DOT

Feux de croisement SAE H. ou DOT

Feux de position SAE AIP2P-75 CT

Feux rouges SAE 2A2I2P2R2S3T-75 CT

Feux stop SAE 2A2I2P2R2S3T-75 CT

Olignoteurs av SAE AIP2P-75 CT ar voir feux rouges

Catadioptrés av _____ | oui _____ ar I (S)

Feux de gabarit av _____ | oui _____ ar _____

Feux complément _____

Eclairage plaque 1/ au centre, en bas sur le pare-chocs

Essuie-glace 2/ balais _____ avec/ sans lave-glace

Avertisseurs FoMoCo Lo + Hi
ou d'autres modèles selon les fiches
d'homologation

Indications pour le permis de circulation :

Genre du véhicule Voiture de tourisme

Marque et type FORD (USA) Mercury Monarch

Homologation N° CH 0286 31

Carrosserie limousine

Places : total 5 avant 2

Poids à vide 1610 Carburant B

Charge utile - CV-impôt 25,16

Poids total 2149 Cylindrée 4940

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- *) Echappement : le tuyau de l'échappement est prolongé vers l'arrière jusqu'à la hauteur du pare-chocs.
- ***) Mesure des gaz : la vignette ECE-15 se trouve à gauche, dans la porte, près de la plaquette.
- ****) Ceintures de sécurité : position des sangles et accessibilité aux commandes contrôlées selon OCE, art. 23, al. 3bis.
- +) Variante de pneus : DR 78 - 14 4 PR AV 1010 (1,7) AR 1010 (1,7) V-max. 180 km/h) voies inchangées
ER 78 - 14 4 PR 1060 (1,7) 1090 (1,7) 180 km/h)
FR 78 - 14 4 PR 1160 (1,7) 1160 (1,7) 180 km/h)
185 SR 14 1000 (1,9) 1090 (2,1) 180 km/h)

§) Modifications par l'importateur:

- feux de position/olignoteurs AV: les ampoules orange d'origine (1157) sont remplacées par des blanches 5/21 W;
- feux rouges/stop/olignoteurs AR: les ampoules d'origine (1157) sont trop puissantes; il en est monté 2 de chaque côté de 5/18 W; celles (1157) placées à l'intérieur restent;
- catadioptrés : ceux d'origine non étanches; il en est monté 2 complémentaires I (E);
- nombre de watts exigé : lorsque des ampoules différentes de celles d'origine sont exigées, la puissance doit être marquée de manière durable et bien visible;
- feux rouges : l'élément intérieur du feu rouge est muni d'une couverture transparente jaune; la couleur vue de l'extérieur est rouge; admis selon contrôles du BFFM.

Lieu et date de l'homologation
Rothrist, 28.10.76

Homologation fédérale des types de véhicules